

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
15 Décembre 2017**

**OBJET : Subventions aux associations - Délégation Espaces Naturels, Chasse, Pêche**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'attribuer aux associations figurant en annexe du rapport, un montant total de subventions en fonctionnement de 38 000 €
- d'attribuer à l'association l'Amicale des Chasseurs de Pichauris figurant en annexe du rapport, un montant total de subvention en investissement de 11 000 €
- de se prononcer favorablement sur l'affectation des crédits concernant le dossier n° 001254 pour un montant de 13 740 €;
- de vous prononcer favorablement sur les caducités des dossiers d'investissement des associations « Planète Mer », « CPIE Rhône Pays d'Arles », « APPMA Infernet Cadière », « les Amis du Marais du Vigueirat » et « la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques » pour un montant total de 18 332 €

La dépense correspondante sera imputée aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**